

# PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES APPALACHES MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon

Siège #2 - Roger Gosselin

Siège #3 - Joanne LaBranche

Siège #4 - Marisol Brochu

Siège #5 - James Allan

Siège #6 - Michelle Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, monsieur Marquis Bédard. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

# 2024-10-187 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024
- 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE
  - 4.1 Adoption des comptes du mois
  - **4.2** Déneigement Saison 2024-2025
  - 4.3 Cession de terrain CPE la Tourniquette
  - 4.4 Abrogation de la résolution portant le numéro 2024-09-184
  - 4.5 Offre de service GROBEC
- 5 TRAVAUX PUBLICS
  - **5.1** Travaux de pavage
  - 5.2 Porte de garage Garage municipal
  - 5.3 Entretien hivernal des chemins
- 6 LOISIRS ET TOURISME
  - **6.1** Spectacle de Noël

- 7 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 LÉGISLATION
  - **8.1** Adoption du second projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage
  - **8.2** Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats
- 9 VARIA
- 10 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE: M. James Allan** 

#### IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

## **ADOPTÉE**

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 2024-10-188

#### 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

**ATTENDU QU**'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE : Mme Joanne LaBranche

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 9 septembre 2024, soit accepté tel que rédigé.

## **ADOPTÉE**

#### 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORIE

## 2024-10-189

4.1 - Adoption des comptes du mois

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche** 

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques : 1 826.14 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale : 77 834.33 \$
Grand total des paiements: 79 660.47 \$

## **ADOPTÉE**

# 2024-10-190

## 4.2 - Déneigement - Saison 2024-2025

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas l'équipement, ni la main-d'œuvre pour déneiger les entrées de ses bâtiments municipaux;

ATTENDU la soumission reçue;

#### **SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu**

#### IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE M. Marco Rodrigue soit engagé pour effectuer le déblaiement des terrains et stationnement du bureau municipal, du garage municipal et de l'église catholique au cours de la saison 2024-2025 pour un prix forfaitaire de 3 200.00 \$ plus taxes.

# **ADOPTÉE**

## 2024-10-191 4.3 - Cession de terrain - CPE la Tourniquette

**ATTENDU** la lettre d'intention transmise par la Municipalité de Kinnear's Mills au centre de la petite enfance *La Tourniquette*, le 4 février 2022;

**ATTENDU** la confirmation du ministère de la Famille concernant l'autorisation à réaliser un projet d'une nouvelle installation située à Kinnear's Mills, le 7 mars 2022 ;

**ATTENDU** l'engagement de la Municipalité de Kinnear's Mills à céder un terrain vacant pour l'implantation d'un centre de la petite enfance pour la somme de 1 \$;

**ATTENDU QUE** la contrepartie exigée du "CPE" pour la cession du lot, portant le numéro 6 600 838, a été fixée en tenant compte des pouvoirs octroyés à la municipalité par l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales;* 

**ATTENDU QU**'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales,* il est possible d'accorder toute aide qu'une municipalité juge appropriée à un service de garde à l'enfance;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre les deux parties concernant le partage du stationnement de la rue Guy;

**ATTENDU QUE** les frais de cession de terrain seront assumés entièrement par le centre de la petite enfance *La Tourniquette*;

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille vient d'approuver l'acquisition du terrain par le centre de la petite enfance *La Tourniquette*;

# SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Kinnear's Mills l'acte notarié ou tout autre document à l'égard de cette vente.

# **ADOPTÉE**

# 2024-10-192 4.4 - Abrogation de la résolution portant le numéro 2024-09-184

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a modifié le règlement portant sur les permis et certificats;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats doit être déposé une seconde fois avant l'adoption;

#### **SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal abroge la résolution portant le numéro 2024-09-184.

QUE le règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats soit adopté à une séance subséquente.

## **ADOPTÉE**

#### 2024-10-193

## 4.5 - Offre de service - GROBEC

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* encadre de façon détaillé le traitement et l'évacuation des eaux usées, des eaux ménagères et des eaux de cabinet d'aisances de ces résidences;

**ATTENDU QU**'il incombe aux municipalités de faire respecter ledit règlement sur son territoire;

**ATTENDU QU**'il est important pour la municipalité d'obtenir un portrait de conformité des installations septiques afin de faire respecter la règlementation provinciale;

**ATTENDU QUE** la création d'un inventaire des installations septiques individuelles constitue une priorité #2 dans le cadre du programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 (TECQ);

ATTENDU la soumission reçue;

## **SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service du *Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour* (GROBEC) au montant de 65 214.91 \$, taxes comprises.

QUE cette dépense soit financée par la contribution gouvernementale accordée à la municipalité dans le cadre du *TECQ 2024-2028*.

## **ADOPTÉE**

## **5 - TRAVAUX PUBLICS**

#### 2024-10-194

## 5.1 - Travaux de pavage

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a résolu le 8 avril dernier que le surplus de l'année 2023 sera affecté au budget de fonctionnement en voirie à l'année 2024;

**ATTENDU QUE** plusieurs travaux ont été ciblés au début de l'été 2024 et qu'il reste des sommes non utilisées;

ATTENDU les recommandations du Comité en voirie;

ATTENDU les soumissions reçues;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills octroi les trois contrats de pavage (rue du Foyer, pont du chemin des Érables et chemin Monfette/2e Rang) à l'entreprise *Asphalte Nicolas Lachance inc.* au montant total de 98 320.87 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE**

#### 2024-10-195

#### 5.2 - Porte de garage - Garage municipal

ATTENDU QUE la porte du garage municipal est brisée et pourrie ;

ATTENDU QUE celle-ci a été réparée au mois d'août dernier;

ATTENDU QUE suite à la réparation, la porte s'est brisée à un autre endroit;

**ATTENDU** les soumissions reçues;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais** 

# IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la soumission de l'entreprise *Portes et fenêtres Ebi-Tech* au montant de 8 394.32 \$ taxes comprises.

#### **ADOPTÉE**

#### 2024-10-196

#### 5.3 - Entretien hivernal des chemins

**ATTENDU QU**'en vertu des articles 4 et 66 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut décréter par résolution les chemins dont elle est dispensée d'entretenir l'hiver et ceux dont elle a l'entretien;

## **SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais**

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE tous les chemins de la municipalité de Kinnear's Mills qui sont sous la charge de ladite municipalité de Kinnear's Mills, soient fermés à toute circulation à compter du 1er novembre 2024 jusqu'au 15 mai 2025, à l'exception des rues, routes et chemins décrits à l'article suivant:

QUE les rues, routes et chemins suivants soient ouverts et entretenus par la municipalité pour le passage des véhicules automobiles durant la saison d'hiver 2024-2025:

$N^0$	NOM	LONGUEUE
1-	ROUTE MONFETTE	3,88 km
2-	2 <sup>e</sup> RANG	0,59 km
3-	CHEMIN MAGWOOD	3,60 km
4-	CHEMIN DES ÉRABLES	0,43 km
5-	ROUTE COXON	1,50 km
6-	3e RANG	5,97 km
7-	RANG ST-JOSEPH	0,44 km
8-	ROUTE DU 4 <sup>e</sup> RANG	1,87 km
9-	CHEMIN LATULIPPE	0,16 km
10-	CHEMIN CRAIG	2,89 km
11-	ROUTE BÉDARD	0,78 km
12-	CH. DE KINNEAR'S MILLS	1,96 km
13-	ROUTE DU 12 <sup>e</sup> RANG	3,97 km
14-	RANG ALLAN	3,56 km
15-	13 <sup>e</sup> RANG	5,10 km
16-	ROUTE DU 15 <sup>e</sup> RANG	1,16 km
17-	RUE DES ÉGLISES	0,48 km
18-	RUE DES FONDATEURS	0,49 km
19-	CHEMIN TRÉPANIER	0,27 km
20-	RUE LOWRY	0,31 km
21-	RUE DU FOYER	0,23 km
22-	PLACE HARRIET-WILSON	0,12 km
23-	CHEMIN BAILEY	0,80 km
24-	ROUTE DU MOULIN	0,60 km
25-	RUE GUY	0,10 km
TOTAL		41,26 km

QU'il est imposé et il sera prélevé, au cours de l'année 2025, sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité, une taxe foncière générale à un taux suffisant d'après leurs valeurs au rôle d'évaluation de la municipalité, pour pourvoir à une partie du coût d'entretien pour le passage des véhicules sur les rues, routes et chemins.

Dans le cas des chemins fermés pour la saison hivernale, des panneaux signalant la fermeture desdits chemins seront installés aux 2 extrémités de ces derniers.

## **ADOPTÉE**

# 6 - LOISIRS ET TOURISME

# 2024-10-197 6.1 - Spectacle de Noël

**ATTENDU QUE** la municipalité de Kinnear's Mills offre, chaque année, une activité gratuite aux citoyens pour la fête de Noël;

ATTENDU la rencontre du Comité vie communautaire, tenue le 16 septembre dernier;

ATTENDU les recommandations du Comité vie communautaire;

ATTENDU les propositions reçues;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu** 

#### IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills accepte la soumission de *Production Hugues Pomerleau inc.* concernant le spectacle Circle et boules de neige, au montant de 1 850.00 \$, plus taxes.

## **ADOPTÉE**

#### 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

#### 8 - LÉGISLATION

#### 2024-10-198

# 8.1 - Adoption du second projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage, le 9 septembre dernier;

ATTENDU l'assemblée publique tenue le 30 septembre dernier;

**SUR LA PROPOSITION DE: Mme Michelle Blais** 

## IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal de Kinnear's Mills adopte le second projet de règlement numéro 530 amendant le règlement numéro 264 relatif au Zonage.

Copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

## **ADOPTÉE**

#### 2024-10-199

 8.2 - Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, Mme Marisol Brochu, conseillère, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 529 concernant les permis et certificats sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet du règlement numéro 529 porte sur les délais concernant les constructions ainsi que le tarif des permis concernant les installations septiques.

Le projet de règlement numéro 529 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

\_\_\_\_\_

## 9 - VARIA

## 10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

# 2024-10-200

## 11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfacon** 

# IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

Que la présente séance soit levée, à 19 h 50.

# **ADOPTÉE**

Alexandra Gosselin Directrice générale / Greffière-Trésorière

Marquis Bédard Maire

Je, Marquis Bédard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».